



COMMUNIQUÉ ONF

Janvier 2017

Le SMITOM-LOMBRIC engagé auprès de l'ONF dans la lutte contre les déchets en forêt de Fontainebleau

Franck Vernin, Président du SMITOM-LOMBRIC Centre Ouest Seine et Marnais, et Pierre-Edouard Guillain, Directeur de l'agence Île-de-France Est de l'Office national des forêts ont **signé le 18 janvier 2017 un partenariat destiné à renforcer leur coopération en matière de lutte contre les déchets** en forêt de Fontainebleau. Un engagement commun qui vise à maintenir une forêt propre et accueillante.

La convention définit les modalités techniques et financières entre ces partis. L'ONF assurera le ramassage des dépôts sauvages, le piquetage des détritiques en bord de route ainsi que leur tri en vue d'améliorer la part du recyclage de ces déchets.

Pour sa part, le SMITOM-LOMBRIC, qui a déjà signé des conventions de même nature avec les communes de son territoire, **prendra en charge une partie du traitement des déchets incinérables**. De plus, il apportera son expertise à l'ONF et le conseillera pour améliorer la gestion des autres déchets : gravats, pneus, produits dangereux (amiante, produits chimiques...).

Suite à cette première avancée, l'ONF a repris les ramassages des dépôts sauvages à l'arrêt depuis le comité de pilotage « Fontainebleau, Forêt d'Exception » du 14 avril 2016.

Pour rappel, l'ONF **déploie une stratégie plus large**. Elle s'appuie notamment sur une surveillance renforcée, l'organisation optimisée des collectes et la mise en place de dispositifs dissuasifs limitant les dépôts.

Toutes ces mesures débouchent sur une **coopération forte avec les procureurs et les services de gendarmerie et de Police**. Elles conduisent également à **consolider les relations avec les collectivités territoriales** dont l'objectif consiste à trouver les moyens supplémentaires pour inverser la tendance.

Surveillance et répression pour limiter les dépôts sauvages

Face à ces incivilités, l'ONF affiche, depuis 2 ans, sa fermeté en mettant en place des mesures dissuasives. La photo-surveillance par exemple se trouve être un dispositif efficace. Son déploiement en forêt apporte les preuves nécessaires à l'identification des contrevenants. Dorénavant, le SMITOM-LOMBRIC se portera partie civile aux côtés de l'ONF et du département de la Seine-et-Marne lors de procédure.

D'autres pistes sont envisagées comme par exemple la fermeture nocturne des parkings. Depuis septembre 2016, l'accès aux véhicules la nuit se trouve réglementé sur certains parkings : Franchard, Epine Nord et Epine Sud, Grands Feuillards, Rocher Canon, Apremont et Cabaret Masson.

LES DÉCHETS SUR LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU

- En Île-de-France, la propreté constitue la première préoccupation du public qui fréquente les forêts
- Les dépenses (collecte et traitement) s'élèvent aujourd'hui à 200 000 euros
- Entre 2014 et 2015, les quantités ramassées sont passées de 200 à 357 tonnes
- 70% des déchets ramassés sont dépôts sauvages